

DEUIL / INHUMATION



**Attention les tarifs indiqués dans ce document sont valables à l'instant où le dossier est imprimé.
Ils peuvent être soumis à variation et modification, sans avis préalable.
Seuls les tarifs disponibles sur le site www.massorti-nice.com font foi et sont opposables
à l'association.**



INHUMATION

Il est d'usage de faire un don à la Synagogue :

Montant du don à la synagogue pour les adhérents : à partir de 750 €

Montant du don à la synagogue pour les non-adhérents : à partir 1000 €

Cela ne comprend pas les frais de toilettes mortuaires (à régler généralement au consistoire, en demandant l'aide du rabbin de Maayane Or ni les frais relatifs à l'enterrement (pompes funèbres, caveau...).

TABLEAU DES LUMIÈRES ET DU SOUVENIR

Si vous souhaitez faire réaliser une plaque à installer sur le tableau des lumières de la synagogue, le montant est de 150€/an. Un rappel à la date anniversaire du renouvellement de la plaque vous sera adressé.

** Les montants demandés ne le sont qu'à titre indicatif et toutes les situations peuvent être étudiées de manière individuelle en prenant contact avec les administrateurs. Les versements peuvent également s'effectuer en plusieurs fois ou par prélèvements mensuels. Un reçu Cerfa vous sera remis et vous permettra d'obtenir une réduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite du revenu imposable.

Attention les tarifs indiqués dans ce document sont valables à l'instant où le dossier est imprimé. Ils peuvent être soumis à variation et modification, sans avis préalable. Seuls les tarifs disponibles sur le site www.massorti-nice.com font foi et sont opposables à l'association.